

# Certificat de Compétence

*Diagnostics Techniques Immobiliers*

**TECHNICERT** attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

**M. DANIEL Stéphane** sous le numéro de certifié **TC21-0164**.

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

<b>Domaines Technique</b>	<b>Arrêtés de référence</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Date d'expiration</b>
<b>Gaz</b>	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 15 décembre 2011 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.4.1 et 4.4.2	16/11/2021	15/11/2028
<b>Électricité</b>	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 2 décembre 2011 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.6.1 et 4.6.2	16/11/2021	15/11/2028
<b>Termites</b>	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 14 février 2012 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.3.1 et 4.3.2	16/11/2021	15/11/2028
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Métropole</b> <input type="checkbox"/> <b>Outremer :</b>			
<b>Amiante sans Mention</b>	Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique abroge et remplace l'arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant les diagnostics Amiante. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.2.1 / 4.2.2	20/12/2021	19/12/2028
<b>Amiante avec Mention</b>	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.2.1/ 4.2.2/ 4.2.3		
<b>Energie sans Mention</b>	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 13 décembre 2011 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant le diagnostic de performance énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.5.1 / 4.5.2	20/12/2021	19/12/2028
<b>Energie avec Mention</b>	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.5.1 / 4.5.2 / 4.5.3		
<b>Plomb sans Mention</b>	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 7 décembre 2011 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.1.1 / 4.1.2	16/11/2021	15/11/2028

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance.V.2



Les Alluets Le Roi, Le 20 décembre 2021  
La Gérante TechniCert



Accréditation  
N° 4-0624  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)